

Devant l'urne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 43

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213390>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« Le bois de Sauvabelin est sans contredit un des plus beaux sites des environs de Lausanne, et la variété de ses chemins d'accès a beaucoup contribué à en faire un but de promenade appréciée de chacun et toujours nouveau. Mais qui aujourd'hui songerait à suivre des sentiers détournés et à s'attarder en inutiles flâneries ? Le temps presse, il faut courir au but ; d'un saut on est à la gare du Lausanne-Signal, et d'un autre dans le train. Les gens d'autrefois, il est vrai, à la vue de ces rigides cordes d'acrobate qui coupent chemins et vergers sans souci de rien, pensent à leur ancien vallon de Montmeillon si paisible, et hochent la tête. Les voilà cependant, eux aussi, en wagon. Tout en prenant place, ils grommellent entre leurs dents et ne se résignent qu'avec peine à accepter les allures nouvelles. Six minutes et c'est fait. Tout le convoi met pied à terre. Un pas et l'incomparable panorama du lac et des Alpes déploie ses splendeurs azurées devant un public émerveillé.

« A la fin du XV^e siècle ou au commencement du XVI^e, la *mottaz de Sauvazbillym* (la motte, le monticule, le mamelon de Sauvabelin) appartenait à Jean Soxtens, un simple particulier qui, vu la nature accidentée de son terrain, l'utilisait sans doute comme pâturage. On ne peut guère y chercher alors que des vaches, des moutons ou des chèvres.

« Plus tard, il est vrai, cette *motte* passa en main ecclésiastique et devint la propriété des religieuses de la bienheureuse vierge Marie de Bellevaux, de l'ordre de Cîteaux ; mais ces pieuses recluses n'avaient garde de choisir un emplacement aussi exposé aux regards indiscrets comme lieu de dévotion. Dès 1267, leur monastère se cachait là-bas, à droite, au fond du vallon de la Louve, et c'était dans cette paisible retraite que, suivant la coutume, les tintements répétés de la cloche appelaient les sœurs à l'église pour la prière, ou à la salle du chapitre pour l'administration des affaires temporelles. Hélas ! il fallait bien vivre un peu sur la terre en attendant le ciel.

« Les religieuses de Bellevaux ne furent jamais riches ; au commencement du XVI^e siècle, elles étaient même dans une situation financière difficile et devaient faire face à quelques dettes. Le 20 août 1523, la congrégation se réunit pour aviser et se tirer de là. Elle se composait de treize religieuses. Après mûre délibération, les pauvres sœurs se décidèrent à abriter perpétuellement à Pierre Douzbrez (Dubrez), tuilier à Lausanne, leur pièce en nature de terre et bois, situé au lieu dit *ein la mottaz de Sauvazbillym*, qui autrefois appartenait à feu Jean Soxtens.

« Aujourd'hui le nom de Mottaz ne s'applique qu'au terrain en pente sur lequel on a construit le « Village suisse », au midi du bois de Sauvabelin.

« Après la conquête bernoise, les Largitons de 1536 et 1548 attribuèrent l'abbaye de Bellevaux à la ville de Lausanne, et ce fut dès lors en faveur de celle-ci que les successeurs de Pierre Dubrez passèrent reconnaissance du terrain qu'ils détenaient en vertu de l'abergement de 1523. D'ailleurs, dès le commencement du XVII^e siècle et peut-être déjà au XVI^e, les Lausannois utilisaient le point le plus élevé de la Motte comme signal. Un tas de fagots et de matières inflammables y était préparé et entretenu avec soin. En cas d'alarme, des guetteurs mettaient le feu au bûcher, et, de tous les points de l'horizon, les hauteurs s'allumaient aussi de proche en proche pour répondre à cet appel. Jeunes et vieux saisissaient alors piques, haliebards, arquebuses ou mousquets et en toute hâte couraient aux places de rendez-vous qui, dès longtemps, leur étaient assignées. L'ennemi, quel qu'il fût, n'avait qu'à se bien tenir. »

(Ici, par une série d'extraits des manuels de Lausanne, Benjamin Dumur relate les cas où,

dans les temps critiques, les magistrats ordonnent des mesures pour la garde du Signal. En 1641, ce même conseil décide la construction d'une petite loge de pierre, à la place de la cahutte ou « capite de bois » où jusqu'alors se tenaient les guetteurs. Cet édifice ne fut toutefois bâti que sept ans plus tard. « Au XVII^e siècle, ajoute malicieusement l'historien, on marchait déjà, à Lausanne, avec une sage lenteur. »

« Tous les faits montrent jusqu'à l'évidence que notre maisonnette du Signal n'est pas une ancienne chapelle¹, mais bien un abri pour les miliciens appelés de temps à autre à faire le guet sur ce point élevé. On a parlé, vaguement il est vrai, d'un bénitier trouvé-là ; mais, jusqu'à plus ample informé, nous le tenons pour légendaire. Peut-être s'agirait-il d'un morceau d'autre provenance ou simplement d'un prosaïque évier.

« Ce n'est qu'en 1817 que le Signal devint définitivement propriété communale. Jacques-François Berard, qui « possédait ce rocher en forme de hache², attaché au bois de Sauvabelin et connu sous le nom de Signal », le céda contre un terrain de la contenance actuelle de 22,50 ares, situé à Bellevaux.

« Dès lors, à part des fêtes périodiques, la chronique de ce mamelon n'est guère mouvementée. En 1845 toutefois, un incident grave se produit. Dans la nuit du 13 au 14 février, une bande révolutionnaire monte au Signal et, des arbres qu'elle y abat et de quelques bancs, elle allume un grand feu de joie.

Benjamin DUMUR.

La Patrie suisse. — Le dernier numéro de la *Patrie suisse* contient un portrait inédit de feu Edouard Secretan ; les portraits de M. Albisser, président du nouveau Tribunal fédéral des assurances, et du peintre Henri Hébert ; la nouvelle Bibliothèque de Zurich, l'assemblée de la presse suisse à Schaffhouse, des clichés concernant l'armée et des types nationaux.

Retour du pensionnat. — Alors tu es revenu du pensionnat ? Et comment t'es-tu trouvé là-bas ?

— Oh ! pour ce qui est de la chambre, pas trop mal ; mais la nourriture c'était autre chose. J'ai connu la carte de pain avant qu'elle soit inventée en Suisse. J'étais chargé de couper la viande. Le directeur me commandait : « Alfred coupez toujours les tranches très minces, rappelez-vous que c'est beaucoup plus nutritif. Rappelez-vous également que l'excès de viande rend les enfants méchants et querelleurs. Enfin, quoi, j'étais dans une institution d'amaigrissement. — P.

ON TSEVAU QUE TRASSE FERMO

ON marchand de tsevu, que l'étai lo pe fin Jui que la terra pouesse portâ, l'avâi fê à betâ su lè papâ que farâi onna pucheinta misa de bite. Dèvessâi veindre dâi modze, dâi modzon, dâi vatsse porteinte, dâi z'autre et oncora on mâcllio. Et pu mîmameint on tsevu. Clli tsevu, que desâi, ètâi la pe bella bite dau mondo, y quemet on voleu et fort qu'on diâbillo. Assebin lâi avâi po cllia misa dâi zkein et pas pou. Lè faillâi vère. Tot lo velâdzo et lo dèfro, lè pouro avoué lau roulière ; lè retso avoué lau gilet à mandze et lè prêcaut avoué lau roulière par dessus lau gilet à mandze. S'étâisavant ti de vère lo biau tsevu. Lâi a z'u la misa dâi vatsse po coumeinci, que sant pardieu bin zuve quand bin n'étant pas la filiau. Cein que fasâi lo mè, l'è que lo maquignon ètâi on babeliâ que pouâve comptâ por ion et que l'arâi ètâ on tot fin po racontâ dâi dzanlye pè lè tenabllio que

¹ En dépôt du clocheton dont on l'a surmontée récemment et qui d'ailleurs ne lui sied point mal.

² On se demande, écrit B. Dumur, avec quelle lunette le tabellion de 1817 a pu voir le rocher du Signal sous cette singulière forme.

fant quand lâi a dâi vôte. Por tote lè bite, ie desâi que l'avâi tant et tant de litre de lacf. L'avâi mîmameint de cllia rebriqua d'on bâo, que cein avâi fê rire ti lè zkein que mîsivant.

Po fini, lo tsevu l'è arrevâ. Ti clliau que l'ant vu reveni lè pique dau militéro, iò n'avant rein que la pî et lè z'ou — et oncora la pî pas pertot, — ti clliau-zique desant que lè pique ètant oncora bin pe gras que lo tsevu âo Jui. Sè pas se vo pouâide vo fidiurâ on bocon de ruque, qu'on lâi vayâi tote lè còute, et que se-naillive quand martsive quemet on vilhio harmonica que djuve tot solet. On arâi djurâ que l'avâi medzi dâi patson d'ètsila que saillissant de ti lè còtè. Jamais quin tsevu ! Ou moo du grand teimps l'è oncora bin pe gras, onn'esquetteletta assebin.

Lo maquignon ie fâ dinse :

— Vailcè on crâno pique ; pâie pas de mena. L'è on bocon maigro vouâ, mâ dza dèman sarâi meillâo et l'a dza bin reingraissâ du hier à nè. L'è vi qu'on ètyairu. Jamé la pe crâna bite. La senanna passâ l'è vegnâi du Mordze tant qu'à Lozena et n'a pas met veingt menute. Te vaut omète mille francs. Diéro l'eimmandzi vo ? — Veingt francs, que fâ quaucon. (L'étâi Frindzi, que crâno.)

— Veingt francs, ma vo z'ite fou. On tsevu que met pas veingt menute po veni de Mordze à Lozena. Enfin, que voliaï-vo, la misa l'è la misa. A veingt francs, vo dite. Va que sâi de ; veingt francs po la première, veingt francs po la seconda. A veingt francs !... Adjugé.

L'étâi-lo moment de preindre lo tsevu, por cein que sè tegnâi pe rein mè su sè piante. Faillâi l'appouyi dâi dou còtè, quemet on tsè de fein que va vessâ. On asseye de lo fère corre, pas moyan. Quemet voliaï-vo ? Sè pouâve pas teni drâ. Vâique Frindzi tot ein colère que trasse vè lo maquignon et lâi fâ dinse :

— Vo z'ite pe meinte que lè papâ. Voutrè dzanlye sant quemet lè z'ao de gremelieta, tote appondye. N'ai-vo pas de tot astodt que clli ruque l'è vegnâi du Mordze à Lozena et que l'a met veingt menute.

— Oi.

— N'è pas verè. Sè tint fenement drâ pas ce que l'è la môda. Mâ po corre, nani.

— Ne vo dio pas que l'a corrà.

— Et quemet è-te venu du Mordze à Lozena sein corre et ein veingt menute.

— Pardieu, so repond lo maquignon, l'è venu avoué lo tsemin dè fè !

L'ant ti risu que Frindzi que djûre adî.

MARC A LOUIS.

Feuilles d'hygiène et de médecine populaire. — Sommaire du n^o d'octobre : La première dentition (suite et fin) ; Dr Schinz. — Les dyspepsies et les régimes. — Notes et nouvelles : Le nouveau pain français. Pour mettre du linge frais à un malade. Le vaccin anti-tuberculeux. — Recettes et conseils pratiques.

DEVANT L'URNE

LA guerre et ses lenteurs angoissantes, dont, soit dit en passant, nous ne songeons nullement à faire grief à qui que ce soit — des lenteurs, distinguons, — la guerre cède le pas chez nous, pour un moment, à des questions de politique intérieure.

Ce soir et demain, ont lieu les élections des députés aux Chambres fédérales. Dans deux semaines, ce sera le tour des conseillers communaux. Ensuite, l'Assemblée fédérale nommera le Conseil fédéral ; les Conseils communaux et généraux éliront les municipalités. Les partis sont sous les armes ; les ambitions ont pris l'essor. L'électeur n'a que l'embarras du choix. Partout, on lui fait force courbettes ; partout, on lui promet plus de beurre que de pain ; au figuré, bien entendu. Dame ! par le temps qui court...

La passion et l'indifférence jouent en matière

électorale les rôles extrêmes. L'une et l'autre sont de tristes conseillères.

L'électeur passionné ne voit le salut que dans le triomphe exclusif de son parti, soit donc dans l'écrasement impitoyable des autres. L'électeur indifférent va ou ne va pas voter. Quand il y va, il ne sait souvent trop ce qu'il fait : il met un bulletin dans l'urne. Peut-être bien ne sait-il même pas quels sont les noms inscrits sur ce bulletin. Pour lui, peu lui chaut que Pierre, Paul, Jacques ou Jean soit au pouvoir. Ça le laisse froid, la politique. Mais bien que, par égoïsme, — car c'est là le vrai fond de l'indifférence — il se tienne prudemment à l'écart de la chose publique, il n'en tempête pas moins contre l'autorité, quand tout ne va pas à son gré.

Le passionné, en politique, est dangeux, parce qu'aveuglé par sa passion; l'indifférent n'est pas intéressant. Somme toute, le premier vaut toutefois mieux que le second.

Il y a aussi l'indépendant. Il se montre très fier de cette prétendue indépendance, par laquelle il croit juger mieux et plus justement des choses que les autres gens. Il y a chez lui beaucoup de fatuité. Il s'illusionne et s'annule. Un homme isolé ne peut rien. Il faudrait, pour avoir quelque influence, former le *parti* des indépendants. Mais quand il y a parti, il n'y a plus indépendance complète. Pour qu'un parti tienne, il faut de la discipline. On peut l'observer plus ou moins, selon les circonstances, cette discipline, mais on n'en est pas moins d'un parti, de son parti.

Et puis, comment le former, le parti des indépendants, puisque chacun de ceux qui pourraient y être appelés a ses idées bien « personnelles » et bien arrêtées, qu'il ne veut point aliéner. Autant d'indépendants, autant de partis.

A propos d'élection et de psychologie de l'électeur, voyez plutôt ces quelques extraits d'une des spirituelles « Causeries genevoises » que Philippe Monnier adressait jadis au *Journal de Genève*. Celle-ci est intitulée : « A la boîte à gîles » (le palais électoral genevois).

Philippe Monnier avait été désigné comme électeur-juré — on dirait chez nous : membre du bureau électoral. Il a pris place à la table; il a vite fait la connaissance de ses collègues; il est prêt à s'acquitter de ses fonctions avec le sérieux et la conscience qu'elles demandent.

« ... Les électeurs, dit-il, commencent à venir. « Ils viennent de partout. Ils viennent du haut et du bas de la ville, de la cour Saint-Pierre et du Terraillet, des Tranchées et des Barrières, de nobles salons et d'humbles carcagnons, des boulevards huppés et mornes, et des ruelles pittoresques et gaies, où les linges sèchent sur les cordes et où les balsamines croissent sur le balandier. Ils viennent de l'église. Ils viennent de la promenade. Ils viennent de se raser. Il y en a de vieux et il y en a de jeunes. Il y a des docteurs, des facteurs, des auteurs, des pasteurs et des ajusteurs. Il y a des rentiers et il y a des boisseliers. Il y a toutes les classes, tous les âges, tous les métiers, tous les offices; et il y a la fabrique, la fabrique innombrable, horlogers, boîtiers, graveurs, émailleurs, ciseleurs, chafnistes, pierristes, descendus des chambres hautes, où l'on travaille à la lumière du ciel, et imprégnés de la tradition de santé, de clarté et de gaieté des vieux faiseurs de chansons et des vieux liseurs de Jean-Jacques.

« Nous nous efforçons d'accueillir tout ce monde avec une bonne grâce parfaite, encore que relevée de la pointe de dignité qui sied à la majesté de notre office. Cependant, lorsqu'apparaît un gendarme, massif comme un géant, la cocarde rouge et jaune plantée à son chapeau d'uniforme, celui de notre bande qui est farce ne manque pas de lui demander sa profession. Il y a de quoi rire. Il rit; nous rions; et nous nous sourions.

« Il y a la finance. Il y a l'Eglise. Il y a la redingote. Il y a la blouse. Il y a la main gantée.

Il y a la main nue, durcie et déformée par le noble travail. Il y a le ramoneur noir de suie, et à côté du ramoneur, en même temps que le ramoneur, vénérable et chenu, il y a notre philosophe, si clair et si robuste dans sa verte vieillesse! Avant lui ses fils sont venus, et après lui ses petits-fils viendront.

« ... Tous viennent. Il en vient de partout. Il vient des paralytiques traînés dans leur voiture. Il vient des dynasties entières, portant le même nom, appartenant à la même famille, réunies devant le scrutin comme elles sont réunies dans l'histoire. Il vient des gens qui ont des campagnes, des larbins, et tout ce qu'il faut. Et il vient des humbles, des inconnus, qui veulent aussi venir. Il vient un vieil ouvrier avec son jeune fils; tous d'eux s'appellent de même, exercent le même état, travaillent là-bas, nous savons où, côte à côte; seulement, tandis que le vieillard est bien cassé, le fils est vigoureux, et pour épargner à l'ancien une fatigue, il lui colle son estampille, comme à l'atelier il l'aide à son travail. Et il vient un autre père qui tient son petit garçon par la main. Il lui a confié son bulletin estampillé pour le déposer dans l'urne. Il a voulu lui faire ce plaisir et il a voulu lui donner cette leçon. Grave et ému, comme s'acquittant d'un acte religieux, l'enfant a marché à la boîte rouge et jaune. Quand le père ne sera plus, il se rappellera l'ancienne, la belle journée du printemps défunt, où gamin en culottes courtes, gamin aux yeux couleur de ciel, pour la première fois, il a déposé la feuille pliée. Il votera toujours et, en votant, il se rappellera.

« De notre case de sapin rouge comme d'une loge de spectacle, nous regardons ce peuple qui est notre peuple, qui va, vient, se mêle, se confond, se groupe, arraché pour une heure à toutes les barrières qui le séparent. Il défile devant nous. Nous le saluons. Nous nous montrons celui-ci et celui-là. Nous disons : « Il a bonne mine. » Nous disons : « Ah! c'est le fils d'Etienne. » Nous disons : « Vous savez son histoire. » Nous caissons. Nous sommes unis par une familiarité heureuse et domestique. Nous goûtons le plaisir.

« ... Quand nous sommes sortis, après douze heures de travail le plus docile, le soleil baignait à l'horizon et la journée était finie.

« Ainsi que les promeneurs qui rentraient, nous ne l'avons point passée à la campagne, sous les arbres et sur les cimes; nous l'avons passée contre le cœur du peuple, sorti de ses maisons, de ses affaires et de sa pénombre; réuni au soleil de la démocratie dans la grande maison ouverte; parlant, vivant, agissant, et communiant dans le même acte de suprême devoir.

« Et ce contact est salutaire comme celui de la bonne nature. »

Qui peut répondre ? — Un de nos abonnés nous pose la question que voici. Nous avouons humblement ne pouvoir y répondre; mais sûrement un de nos lecteurs suppléera notre incompetence.

Voici la question : « Comment doit-on procéder pour fabriquer de l'eau de cerises, pure, bien entendu ? »

« La cerise se distille sans doute après fermentation. Mais cette fermentation se produit-elle sans l'adjonction de liquides : eau ou eau-de-vie ? »

GARE. LA BOMBE !

VOILA qui va faire bondir, avec raison, du reste, nos aimables lectrices et rager celles qui ont adhéré au féminisme. L'Inde n'est vraiment pas à recommander au sexe charmant, qui, lorsqu'il ne le fait pas trop voir, sait si bien porter les culottes.

Dans un livre tout jauni par l'âge et exhalant cette odeur de vieux, si caractéristique des bouquins qui ont dormi longtemps dans le silence et la poussière des galeas, nous trouvons, en l'ouvrant au hasard, une copie du *Code conju-*

gal des Indes « offerte à la méditation des jeunes filles françaises ». Voici :

1° Il n'y a pas d'autre Dieu sur la terre, pour une femme, que son mari.

2° Que ce mari soit vieux, contrefait, repoussant, brutal, infidèle, sa femme ne doit pas moins mettre toute son application à le traiter comme son maître, son souverain.

3° Une créature féminine est faite pour obéir à tout âge; fille, elle doit se courber devant son père; femme, devant son mari; veuve, devant ses fils.

4° Toute femme mariée doit éviter soigneusement de faire la moindre attention aux hommes qui sont doués des avantages de l'esprit et du corps.

5° Une femme ne peut se permettre de manger avec son mari; elle doit se trouver honorée de manger ses restes.

6° Si son époux rit, elle rira; s'il pleure, elle pleurera.

7° Toute femme, quel que soit son rang, doit balayer chaque matin la maison, écurer la vaisselle et préparer elle-même les mets agréables à son mari.

8° Pour lui plaire, elle doit se baigner tous les jours, d'abord dans de l'eau pure, ensuite dans de l'eau de safran; peigner et parfumer sa chevelure; peindre le bord de ses paupières avec de l'antimoine et tracer sur son front quelque ligne rouge.

9° Si son mari s'absente, elle doit jeûner, coucher sur la terre et s'abstenir de toute toilette.

10° Lorsque le mari reviendra, elle ira triomphalement au-devant de lui et lui rendra immédiatement compte de sa conduite, de ses discours, même de ses pensées.

11° S'il la gronde, elle doit le remercier de ses bons avis.

12° S'il la bat, elle doit recevoir patiemment sa correction, puis lui prendre les mains, les baiser respectueusement en lui demandant pardon d'avoir provoqué sa colère.

Eh bien ! Mesdames, si le cœur vous en dit !...

Erreur pardonnable. — Une dame, connue, dit-on, pour sa naïveté, voulant excuser les erreurs chronologiques d'une amie qui voulait se faire passer pour jeune, en dépit de son acte de baptême, disait :

« Il n'est pas étonnant qu'elle ait oublié l'année de sa naissance, elle était si jeune dans ce temps-là ! »

D'accord !... à Lausanne. — La nouvelle pièce villageoise de M. Marius Chamot, qui sera donnée ce soir, au Kursaal, par la Muse, s'annonce comme un gros succès de rire. Aujourd'hui les spectacles gais sont les plus recherchés du public. Cette fois, l'auteur a réuni en scène des ressortissants de la Suisse romande et de la Suisse allemande. On ne peut rien imaginer de plus divertissant que le dialogue entre la brave Vaudoise, qui ne sait pas un mot d'allemand, et la rieuse Bernoise, qui ne sait pas un mot de français !

L'interprétation sera parfaite, avec MM. Mandrin, Desoche, Chamot et leurs camarades, qui excellent dans ce genre spécial.

Il n'y aura que trois seules représentations à Lausanne, au Kursaal : ce soir samedi à 8 1/2 h., et demain dimanche 28, en matinée à 2 1/2 h., et en soirée à 8 1/2 h. La location est ouverte au magasin de tabacs « A la Civette », place St-Laurent.

Grand théâtre. — *L'Enlèvement au Sérail*, de Mozart, a été donné mercredi devant une salle absolument comble et enthousiaste. Le succès a été si grand et les personnes sont si nombreuses, qu'il n'ont pu assister à la première, que M. Bonarel dut en décider une seconde représentation, qui aura lieu lundi soir, à 8 1/2 heures. Ce sera irréprochablement la dernière.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS